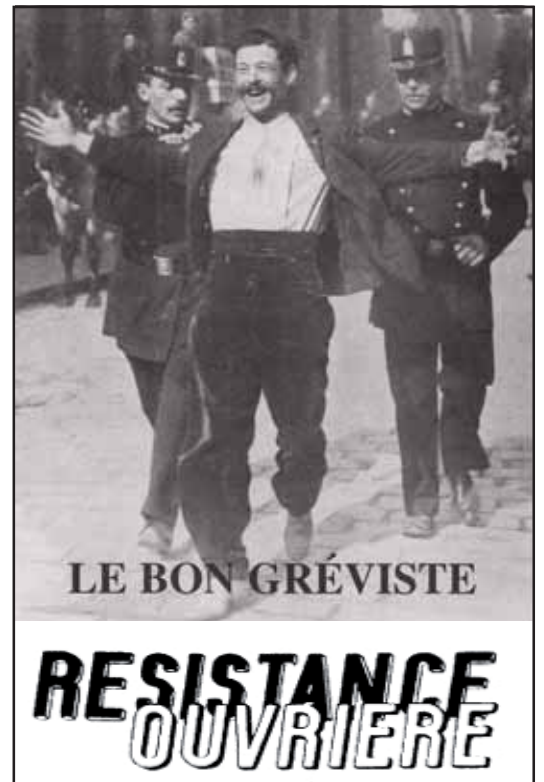


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 711 - Septembre 2020 - 56^{ème} année - 1,50 €



(Lire P. 5)

Commission Administrative
Élargie à tous les militants
28 septembre 2020
à 8H45
Salle Festive Nantes Erdre

CHU de Nantes
Le congrès s'est tenu
le 15 septembre



Licenciements
à Trigo Qualitaire
FO défend les salariés



(Lire P. 2)

CA du 7 septembre
Une cinquantaine
de militants se sont réunis



(Lire P. 4)

Travail du dimanche
dans les commerces
Bras de fer gagnant de FO
avec l'ancien préfet



(Lire P. 7)



ABONNEZ-VOUS !
(Bulletin d'abonnement P.8)

CHU Nantes

Le congrès s'est tenu le 15 septembre

Une soixantaine de militants ont participé ce mardi 15 septembre à l'assemblée générale du syndicat FO du CHU de Nantes sous la présidence de Didier Birig, secrétaire de la Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé.

Après avoir fait un point sur la situation revendicative, notamment marquée par l'obtention d'une augmentation indiciaire de

183 € nets mensuels, l'assemblée générale a élu ses nouvelles instances. Le camarade Stéphane Naulleau a été élu secrétaire du syndicat, en remplacement de Sylvie Moisan qui fait valoir ses droits à la retraite.

Le Congrès fut aussi l'occasion de saluer Didier Beurel, militant de la première heure, qui part également en retraite.



Tribune de g. à d. : Sylvie Moisan, secrétaire sortante du syndicat FO du CHU de Nantes - Mathieu Blenet, trésorier du syndicat FO du CHU de Nantes - Stéphane Naulleau, élu nouveau secrétaire du syndicat FO du CHU de Nantes - Michel Le Roch, secrétaire général de l'UD FO 44 - Didier Birig, secrétaire général de la Fédération FO des Services Publics et de Santé - Yann Le Fol, secrétaire FO du Groupement départemental des services de Santé - Jean-Jacques Péaud, secrétaire FO du Groupement régional des services de Santé.

Motion adoptée lors du Congrès du syndicat FO du CHU de Nantes

Le congrès exige l'attribution de 230 € bruts (183 € nets) à l'ensemble des salariés de la Fonction Publique Hospitalière, y compris ceux du médico-social et en particulier du secteur handicap. Il invite l'ensemble des Hospitaliers à participer massivement au rassemblement devant la Préfecture à 14 h le 21 septembre pour soutenir entre autre cette revendication.

Le congrès exige l'application du reclassement des paramédicaux dès 2021

Le congrès exige le maintien de l'ouverture d'HGRL (Hôpital Nord Laennec) dans le cadre de la construction du nouvel hôpital

Le congrès exige la création de 1500 postes de titulaires nécessaire au bon fonctionnement du CHU

Le congrès exige l'abrogation du décret autorisant le licenciement d'un fonctionnaire hospitalier dont le poste est supprimé.



À gauche, Sylvie Moisan, secrétaire sortante du syndicat du CHU de Nantes. À droite, Stéphane Naulleau, élu nouveau secrétaire du syndicat FO du CHU de Nantes.

Extraits de l'intervention de Stéphane Naulleau

Camarades, Nous vivons un moment important pour notre syndicat. Sylvie et Didier font valoir leur droit à quitter le monde du travail mais je n'oublie pas que vous restez des militants attachés à FO. (...) Avec toi Sylvie, j'ai découvert le respect du mandat et je dirais que c'est mon axe de militant. C'est celui de tout notre syndicat, respecter le mandat, les valeurs de FO... (...) Nous

continuerons à porter le syndicat FO dans toutes les revendications et surtout pour continuer à lutter contre la destruction de notre sécurité sociale. (...) Mes camarades : restons vigilants car avec cette crise, le gouvernement veut en profiter pour détruire encore plus notre système de Santé. Merci Didier et Sylvie, Bonne route à vous deux.»

Élection du nouvel administrateur salarié au Conseil d'administration de Manitou BF

Michel et Chantal tiennent à remercier tous les salariés de Manitou BF et des filiales françaises qui leur ont accordé leur confiance durant ce scrutin.

Ils ont été élus respectivement administrateur salarié titulaire et remplaçant.

Ci-après, les résultats du vote :

Participation : 48,07 %

1131 votants sur 2353 inscrits

Suffrages nuls ou blancs : 184

Suffrages valablement exprimés : 947

FO : 640 voix, soit 67,6 %



INTERVIEW

Licenciements à Trigo Qualitaire FO défend les salariés

Peux-tu nous donner quelques éléments de contexte concernant ton entreprise ?

Trigo Qualitaire est une entreprise de contrôle qualité, qui intervient essentiellement dans l'aéronautique. Airbus est son principal client. Dans les suites du confinement de la covid-19 décidé par le gouvernement, la direction a annoncé le 2 juillet dernier la suppression de 174 postes sur les 350 existants. Force Ouvrière a bien sûr immédiatement condamné ces licenciements. Les négociations sur le plan social se sont terminées le 8 septembre dernier.

Qu'avez-vous réussi à obtenir pour les salariés licenciés dans le cadre du PSE ?

Je tiens tout d'abord à dire que le délégué syndical, dans ce contexte, n'a aucune marge de manœuvre. Seule l'opiniâtreté de FO a permis de faire bouger quelques lignes et ainsi obtenir le maintien de la mutuelle pendant 24 mois, une prime de départ volontaire avec un pourcentage sur le salaire brut annuel, une augmentation des cotisations patronales pour des formations, une prime de déménagement, une prime de maintien de salaire en cas d'offre



Olivier Lecocq
Secrétaire FO service 44 et DS Trigo Qualitaire

d'emploi en interne sur un autre poste... Grâce à notre intervention, le budget présenté à la base par la direction a été augmenté d'un quart.

Comment as-tu traversé cette période de négociation ?

Humainement parlant, la situation a été difficile, d'autant que la date de la signature approchait à grands pas. C'est une catastrophe sociale et humaine. En tant que syndicaliste, on n'est pas là pour gérer les licenciements. Ce mot ne fait d'ailleurs pas partie de notre langage. On est là pour défendre des droits, pour sauver les emplois, pas pour réduire les effectifs.

L'action de FO sur le fonctionnement du Conseil de Prud'hommes de Nantes porte ses fruits

Devant le manque criant de greffiers (2 au lieu de 5) au CPH de Nantes ; le syndicat FO 44 était intervenu au mois de juin auprès des représentants de l'état (préfet, procureur de la cour d'appel de Rennes) et avait convoqué France 3, pour dénoncer le blocage de la machine judiciaire. Ce manque récurrent avait pour effet de voir les dossiers s'accumuler et les salariés contraints d'attendre jusqu'à deux ans pour voir leurs dossiers traités et donc de les décourager à saisir le Conseil de Prud'hommes. Cela venant s'ajouter à la complication d'accès et au barème

Macron plafonnant les indemnités de licenciement.

L'action de FO n'a pas été vaine, car en cette rentrée de septembre : un nouveau greffier est arrivé, un autre arrivera le 15 septembre, et deux autres sont annoncés pour octobre et novembre afin de retrouver pratiquement un mode de fonctionnement normal.

L'UD FO 44 se félicite d'avoir mené ces actions qui ont fait évoluer les choses dans le bon sens et veillera à ce que cette situation soit pérenne.

Bruno Hatton
Conseiller Prud'homal

Dernière minute

Laboratoires Boiron Appel à la grève pour les emplois



Suite au déremboursement de l'homéopathie annoncé en 2019 par Agnès Buzyn, alors ministre de la Santé, les laboratoires Boiron ont annoncé la suppression de 646 postes sur 2 500 dans toute la France. En intersyndicale avec les deux

autres organisations présentes dans l'entreprise, le syndicat FO a appelé à la grève ce mercredi 16 septembre sur tout le territoire, notamment sur le site d'Orvault. Des salariés sont venus de tout le grand Ouest défendre leurs emplois.



Déclaration de la Commission Administrative de l'Union départementale CGT-FORCE OUVRIERE 44 - Lundi 7 septembre 2020 -

**NON AU RÉGIME D'EXCEPTION ET AUX MESURES LIBERTICIDES !
MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS ET DES SALAIRES !
183 € POUR LES 850 AGENTS DE MINDIN
ET LES OUBLIÉS DU MÉDICO-SOCIAL !**

La campagne de dramatisation et d'intimidation qui se développe depuis quelques jours, quelques semaines même, visant à accréditer l'idée d'une « deuxième vague » de la pandémie dépasse et de loin tout ce que nous avons pu voir jusqu'à maintenant en matière de « propagande ».

Après le confinement « moyen-âgeux » du printemps, le refus d'hospitaliser les résidents des Ehpad et les affirmations du type « le port du masque est inutile » au plus fort de la pandémie (1438 décès le 15 avril / 20 décès le 3 septembre), nous voici plongés dans une nouvelle forme de totalitarisme.

La prolongation des mesures liberticides prises dans le cadre de l'état d'urgence, avec la clé de lourdes sanctions et des mesures répressives pour ceux qui n'obtempèrent pas, n'est pas acceptable. Tout indique que la Covid-19 est exploitée pour tenter de museler la classe ouvrière et poursuivre le démantèlement des conquêtes sociales. Les propos du 1^{er} ministre la semaine dernière lors de l'université d'été du Medef donnent clairement le ton : « vous le savez, beaucoup de mesures de simplification ont été adoptées pendant la crise sanitaire par ordonnance. C'est une vertu de la crise. Je vous indique aujourd'hui que ces dispositions seront prolongées, amplifiées et pérennisées ».

Le 1^{er} ministre a déjà annoncé vouloir prolonger au-delà du 30 octobre le régime d'exception !

La CA de l'UD condamne sans aucune réserve cette politique du gouvernement.

La CA revendique le maintien des emplois et des sites industriels. Tous les moyens financiers (avec le plan de relance en particulier) sont mis à disposition des patrons sous des formes diverses aujourd'hui. Malgré cela, plus d'un million d'emplois sont en cours d'être détruits. De nombreux patrons profitent de la situation pour accélérer les

restructurations y compris dans des secteurs qui ont été peu impactés par la pandémie. Renault a décidé de faire fabriquer la Dacia Spring en Chine (pour le marché européen) et Airbus a abandonné son objectif de fabrication de nacelles réacteurs, initialement prévue sur les sites Airbus de Bouguenais et de Saint-Eloi, au profit d'un donneur d'ordre américain (UTC). 60 millions d'euros d'investissements sont réduits à néant, la production est délocalisée au Mexique et en Chine!

« Le couteau sous la gorge » et avec des dispositions nationales défavorables, les délégués FO, confrontés à des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ou rupture conventionnelle collective (RCC), cherchent partout à agir au mieux avec l'objectif de préserver les intérêts des salariés en termes de maintien de l'emploi et des rémunérations. Pour sa part, la CA de l'UD n'accepte pas que l'on demande aux salariés de se sacrifier sous quelque forme que ce soit (accord de performance collective (APC), etc.).

La CA de l'UD se félicite de l'obtention de 49 points d'indice (183 € nets) pour plus d'un million d'hospitaliers et qui fait écho à la formidable mobilisation des hospitaliers. Elle revendique les 183€ pour tous les agents hospitaliers du titre IV de la fonction publique, y compris du versant « handicap » du médico-social. Elle demande l'ouverture de négociations pour une revalorisation indiciaire de même niveau pour tous les fonctionnaires.

Elle appuie totalement l'exigence du syndicat FO de l'EPMS Mindin avec le Groupement départemental des Services Publics et de Santé 44 : 183€ tout de suite pour les 850 agents du site et tous les oubliés du médico-social, et invite tous les militants à rejoindre le rassemblement devant Mindin le mardi 8 septembre à 14H.

Elle exige l'abandon des « réformes » des retraites et de l'assurance-chômage.

Adoptée à l'unanimité des 50 présents

Le patronat et le gouvernement qui lui est acquis tentent de mettre à profit l'épidémie et le climat de peur actuel pour restructurer tous azimuts, supprimer des centaines de milliers d'emplois et abaisser le coût du travail. Ils cherchent à nous associer à la mise en œuvre de cette forfaiture. De nombreux patrons ont reçu depuis le début de l'année, en termes d'aides et d'exonérations, quatre fois le montant annuel du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Les dispositifs APC (accord de performance collective) et APLD (activité partielle de longue durée), présentés comme permettant de maintenir l'emploi,

offrent dans les faits aux patrons la plus grande souplesse... sans aucune garantie de maintien de l'emploi. La dernière lettre de Guillaume Faury (PDG d'Airbus), à ses salariés est de ce point de vue sans ambiguïté. Ouest France, dans son édition du 15 septembre, rapporte les propos d'un ouvrier d'Airbus stupéfait du contenu de cette lettre : « Elles servent à quoi les négos si le patron dit qu'il licenciera de toute façon ? ». La CA de l'UD réunie le 7 septembre - déclaration ci-contre - a condamné sans réserve la politique du gouvernement et les velléités du patronat. Il nous appartient maintenant de prendre

Intervention à la CE confédérale du 2 septembre 2020

Camarades,

« La campagne de dramatisation et d'intimidation qui se développe depuis quelques jours, quelques semaines même, visant à accréditer l'idée d'une deuxième vague dépasse et de loin tout ce que nous avons pu voir jusqu'à maintenant. Nous sommes vraiment dans l'air de la propagande. Lorsque le gouvernement a réuni le premier conseil de défense le 29 février, le 1^{er} ministre en a profité pour sortir l'arme du 49-3 pour faire adopter sa « réforme des retraites ». Rappelons que le ministre de la santé et son compère Salomon n'ont cessé de mentir sur la réalité de la situation avec des affirmations du type « le port du masque est inutile ». Rappelons qu'au plus fort de la pandémie, mi-avril, le ministre de la santé refusait l'hospitalisation des résidents en Ehpad⁽¹⁾. Et il y a les mesures répressives dues à l'état d'urgence, les dérogations au code du travail et j'en passe. On pourrait dire : voilà, maintenant que la Covid-19 est moins active (100 fois moins de décès qu'à la mi-avril), le gouvernement va devenir raisonnable pour se concentrer sur la situation économique. Mais non, il poursuit sa propagande, réaffirme qu'il mènera à terme « ses réformes », en particulier celle des retraites. Les faits sont les faits : la campagne qui se développe visant à accréditer l'idée d'une deuxième vague aujourd'hui n'a aucun fondement (...). Le débat, ce n'est pas le port du masque. Par contre, nous ne pouvons accepter qu'au nom de la crise sanitaire, on limite

les libertés démocratiques, qu'on en vienne à réprimer systématiquement. J'ai en tête l'interpellation musclée de ce salarié de la distribution parce qu'il ne portait pas le masque correctement. Je pense que nous devrions dénoncer avec beaucoup plus de vigueur cette volonté du gouvernement de limiter les libertés démocratiques. J'en viens à la situation économique et sociale. J'ai bien entendu les propos du 1^{er} ministre la semaine dernière lors de l'université d'été du Medef. Je pense qu'il est utile de rapporter ses propos, je cite : « vous le savez, beaucoup de mesures de simplification ont été adoptées pendant la crise sanitaire par ordonnance. C'est une vertu de la crise. Je vous indique aujourd'hui que ces dispositions seront prolongées, amplifiées et pérennisées ».

Ça donne le ton ! Il y a eu également la conférence de presse du même premier ministre et l'annonce d'un plan de relance de 100 milliards supplémentaires qui sera détaillé jeudi. De ce point de vue, le contenu du communiqué confédéral publié la semaine dernière me convient, en particulier concernant la nécessité de conditionner le recours aux aides publiques ou à l'APLD à l'interdiction des licenciements, mais aussi concernant la nécessité d'une revalorisation des salaires.

À ce sujet, on ne peut que se féliciter de l'obtention de 49 points d'indice (183 € nets) pour plus d'un million d'hospitaliers. Cela fait écho bien entendu à la formidable mobilisation des hospitaliers et aux négociations du mois de juillet. Comme tu l'as précisé Yves ce matin, il y a un petit « hic » : les hospitaliers du médico-social

(versant handicap) sont pour l'instant exclus de l'accord, ce qui n'est pas le cas par exemple des agents des Ehpad de la territoriale. Nous organisons le mardi 8 septembre, FO seule (le GD et l'UD), un grand rassemblement devant les établissements de Mindin à Saint Brévin pour obtenir les 183 € pour tous ces agents qui dépendent du titre IV de la fonction publique. Plus généralement, je pense qu'il faut nous appuyer sur cette avancée des 183 € pour les revendiquer pour tous les fonctionnaires.

Sur cette question des revalorisations, comme sur les autres questions (maintien des emplois contre les licenciements, retraites, etc.), je pense qu'il est nécessaire de soumettre à la discussion du CCN une initiative à caractère interprofessionnel permettant de mettre en lumière nos revendications et de les populariser. Je précise que du point de vue de l'action, nous avons raison de ne pas participer à la journée du 17 septembre. Martinez a expliqué à la TV qu'il ne fallait pas avoir peur de cette journée, qu'elle était une simple journée d'action ! Est-il besoin de commenter ?

J'aurais souhaité aborder les questions liées au PSE et les « négociations » en cours... Mais faute de temps, je le ferai au CCN.»

⁽¹⁾ Le 15 avril, au plus fort de la pandémie (1438 décès), Macron déclarait : « Je refuse aujourd'hui de recommander le port du masque pour tous et jamais le gouvernement ne l'a fait. Si nous le recommandons, ça serait incompréhensible ».

Édito



par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org
LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DÉPARTEMENTALE

ACTUALITÉS – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46
Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2020

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



Commission administrative du 7 septembre 2020 Une cinquantaine de militants se sont réunis

Dans un contexte marqué par une intense campagne de dramatisation et d'intimidation, ce sont plus de cinquante militants

Force Ouvrière qui se sont réunis lors de la commission administrative.

Les nombreuses interventions ont démontré la volonté de notre organisation interprofessionnelle de maintenir le cap des revendications, sans nous laisser bâillonner.

En voici quelques extraits.



Parmi les interventions...



■ Franck Barbachou
FO EDF Cordemais

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 7 juillet 2020 avec à l'ordre du jour l'examen d'un projet d'ordonnance d'accompagnement social de la fermeture des centrales thermiques au charbon. Rappelons que c'est la Loi Énergie Climat de 2019 (...) qui prévoit l'arrêt des centrales au charbon d'ici 2022.

Les sites concernés sont au nombre de 4; 2 à EDF, Le Havre et Cordemais, 2 pour Gazel Énergie, Saint-Avold et Gardanne. Avec les sous-traitants, sans compter les emplois induits dans les bassins d'emplois déjà en difficulté, ce sont plusieurs centaines d'emplois qui sont concernés.

Cette fermeture programmée n'aura qu'un impact résiduel sur le bilan carbone de notre pays, car nous ne représentons que 1,2% de la production électrique nationale.

S'ajoutant à la fermeture récente des deux réacteurs de Fessenheim, elle interviendra alors même que la sécurité d'approvisionnement électrique pour le prochain hiver 2020/2021 est incertaine. C'est dire que nous sommes ici en pleine idéologie... ceci d'autant plus que notre

voisin allemand, lui, vient encore de raccorder au réseau électrique une nouvelle centrale au charbon de 1000 MW. Vive la cohérence des politiques européennes ! Inacceptable pour nous (...).

FO est en désaccord total avec la volonté du Gouvernement et d'EDF d'imposer au personnel de nouveaux efforts de productivité « pour compenser les impacts de la crise sanitaire » (...). Un nouveau projet appelé MIMOSA - et pourquoi pas chrysanthèmes ! - est en train de voir le jour, pour faire réaliser des économies à notre entreprise et raboter au passage, des milliers d'emplois. Encore inacceptable ! Les actionnaires sont quant à eux exonérés de tout effort, l'objectif d'un versement de 45 à 50 % du résultat net courant restant inchangé de 2020 à 2022.

Plus que jamais, c'est vers le renforcement d'un service public renationalisé et d'un groupe EDF intégré au service de l'intérêt général qu'il nous faut aller !

À Cordemais, il y a eu beaucoup de remaniements à la tête de notre direction. Notre directeur a été remplacé (...). L'ancien directeur part à Paris. Celui de Paris va s'occuper du projet Ecocomburst à Cordemais, mais il commence mal en nous annonçant que ce projet coûterait non pas 65 millions d'euros, mais 104 millions d'euros ! Si ce projet n'aboutit pas, il n'y a pas de roue de secours. On voit bien que les vœux de Macron vont finir par s'exaucer en 2022, c'est-à-dire la fermeture de notre centrale à charbon.

Mais nous ne nous laisserons pas faire, comptez sur nous.



■ Nathalie Durand-Prinborgne
FO Métaux de Saint-Nazaire et région
Section Chantiers de l'Atlantique

Les commandes de MSC ont finalement été maintenues. Nous avions un doute jusque-là car, contrairement à RCCL, MSC est une entreprise familiale non cotée en bourse. Cela signifie que ses comptes ne sont pas rendus publics et l'entreprise n'avait pas le soutien des banques.

Force Ouvrière est intervenue auprès de Bercy pour que le ministère informe les banques des garanties financières apportées par l'État à MSC. Clairement, si l'État n'avait pas joué ce rôle, MSC n'aurait jamais obtenu le financement nécessaire et n'aurait pas maintenu ces commandes.

On ne sait pas de quoi demain sera fait mais à l'heure où des emplois sont supprimés massivement dans le bassin nazairien, en particulier dans l'aéronautique, nous n'avons pas de chômage partiel, pas de suppressions de postes. Au contraire, une quarantaine d'emplois sont créés pour embaucher des salariés de l'aéronautique. Les discussions sont en cours sur ce point entre les entreprises du secteur aéronautique et Chantiers de l'Atlantique. C'est la démonstration que nous avons raison concernant la nationalisation de l'entreprise et c'est avec satisfaction que l'on peut dire aujourd'hui qu'il n'est plus question du rachat par Fincantieri.



■ Sylvie Daguin
FO Municipaux de Nantes

Depuis 2012, Force Ouvrière revendique la revalorisation du régime indemnitaire "emploi" (RIE) des agents de la voirie. À l'automne 2019, à l'issue d'une réunion d'information

syndicale initiée par FO, rejointe par la CGT et la CFTC, les personnels décident de faire grève. Le rapport de force s'est prolongé jusqu'en février 2020. Dans le contexte des élections municipales, les représentants de l'intersyndicale ont rencontré le Directeur général des services, qui s'est engagé à rouvrir le dossier quel que soit le résultat électoral.

Au final, les personnels de la voirie, avec leurs organisations syndicales, ont gagné une revalorisation du RIE à hauteur de 43,66 € nets par mois. De plus, tous les agents de la maintenance voirie et les maçons paveurs obtiennent la reconnaissance de la catégorie active.

C'est la démonstration que la détermination et la mobilisation des agents paient.



■ Claire Compain
Union départementale des Retraités

La crise sanitaire actuelle prouve s'il en était besoin le rôle capital de notre Sécurité Sociale dans la protection des salariés. Notre Sécurité Sociale, ce sont des droits : les droits que les salariés s'ouvrent par leurs cotisations, quelle que soit la situation, même quand les décisions gouvernementales asphyxient les finances de notre système de protection sociale, comme c'est le cas avec le confinement total. Durant toute la pandémie, la Sécurité Sociale a fait face à tout : les hospitalisations, les réanimations massives, ainsi que toutes les dépenses consécutives aux décisions gouvernementales (4 milliards pour l'achat des millions de masques par Santé Publique France, les milliards pour la prise en charge des salariés vulnérables qui

ne pouvaient travailler, la prise en charge des parents dont les enfants étaient privés d'école, etc.). Heureusement qu'il y avait l'Assurance Maladie ! Les salariés américains n'ont pas cette chance. En perdant leur travail, ils ont perdu leur couverture de soins.

Pourtant, dans le même temps, la mise au chômage partiel de millions de salariés et l'absence des salariés pris en charge en indemnités journalières privaient la Sécurité sociale de ses ressources à hauteur de 42,8 milliards d'euros. Cela correspond à 4/5^{ème} du déficit estimé par la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale pour l'année 2020. Ce gouvernement, qui ne cesse de porter des coups contre notre Sécurité Sociale, a sans vergogne fait porter sur celle-ci le poids de toutes ses décisions. Et cela ne l'empêchera pas, demain, de se servir de ce déficit pour expliquer qu'il faut absolument prendre des mesures pour combler un « déficit abyssal » et de nous ressortir son projet de retraite universelle par points, rejeté par l'immense majorité de la population et de continuer de fermer lits et services hospitaliers. Comme nous n'avons cessé de le faire, nous continuerons de nous battre pour sauvegarder notre système de protection sociale collective."



07/09/2020 - Loire-Atlantique

Pour FO, des patrons profitent de la crise

● L'Union départementale de Force ouvrière a fait sa rentrée lundi 7 septembre, avec des délégués inquiets pour l'emploi dans leur entreprise.

Ils étaient une cinquantaine de délégués Force-Ouvrière, réunis hier, pour aborder les sujets de la rentrée, teints fortement par le Covid-19 et l'inquiétude qui plane sur l'emploi.

"Tous les moyens financiers, avec le plan de relance en particulier, sont mis à disposition des patrons. Malgré cela, plus d'un million d'emplois sont en cours d'être détruits", réagit l'Union départementale.

Localement, les exemples ne manquent pas. "Chez Daher, on a déjà remercié 600 intérimaires et 350 emplois pourraient être supprimés, compte Pascal Rouillé, le délégué FO à Nantes.

On estime qu'on ne serait plus que 800 en CDI en début d'année prochaine, contre 1 800 actuellement en Loire-Atlantique. On perd plus de la moitié des effectifs mais notre baisse d'activité tourne plutôt autour des 40 %."

Des millions d'euros déjà versés
Des coupes trop sévères, estime FO. "La situation

n'est pas si moribonde", avance Michel Le Roc'h, le responsable départemental qui insiste sur toutes les aides que le gouvernement a déployées pour faire face à la crise. Notamment l'activité partielle longue durée, l'APLD. "Pour un salarié qui gagne 8,03 € de l'heure, l'employeur reçoit de l'État 7,23 € par heure non travaillée", détaille Michel Le Roc'h. Ce qui représente, dans certaines entreprises, des milliers d'euros déjà versés.

"Malgré toutes ces aides, des entreprises continuent de licencier et en profitent pour accélérer les restructurations. Et c'est avec une épée de Damoclès que les délégués négocient", continue le responsable FO.

Chez Manitou, à Ancenis, l'aide de l'État a aussi été conséquente au cours du 1er trimestre. "Cela nous permet d'obtenir un résultat positif cette année. C'est une bonne chose si l'emploi est maintenu", avance Pierre Louis Montaudon, l'élu FO, "mais nous n'avons aucune garantie aujourd'hui".

183 € pour tous ! À l'initiative de FO, 300 agents médico-sociaux mobilisés à Mindin le 8 septembre dernier

Par leur mobilisation, avec leurs organisations syndicales, les personnels hospitaliers ont obtenu une augmentation générale des salaires de 183 € nets par mois, soit 49 points d'indice. Cette augmentation indiciaire, consignée dans le "Ségur de la Santé", constitue une victoire pour 1,1 million de personnels hospitaliers et un incontestable recul du gouvernement: du jamais vu depuis 1988 ! C'est un point d'appui pour l'ensemble des

fonctionnaires et des salariés de ce pays. Cela étant, 40 000 personnels hospitaliers du secteur médico-social sont à ce jour exclus de cette revalorisation. C'est le cas notamment des 850 agents des établissements de Mindin, où Force Ouvrière est fortement implantée, mais également des personnels de la maison d'accueil spécialisée (MAS) de Couëron, etc. C'est inacceptable !

C'est la raison pour laquelle, appuyé par l'Union départementale, le Groupement départemental FO des Services publics et de santé de Loire-Atlantique a lancé un appel à la grève et à la mobilisation devant les établissements de Mindin le 8 septembre dernier. Les personnels médico-sociaux refusent d'être les laissés-pour-compte du "Ségur". Ils revendiquent à juste titre les 49 points d'indice, les 183€ nets mensuels.




La mobilisation a été un succès : plus de 300 personnes se sont rassemblées. 1 300 tracts ont été diffusés à l'entrée du pont de Saint-Nazaire. De nombreux secteurs de l'interprofessionnelle (Métallurgie, Centrale EDF de Cordemais, Laiterie Saint-Père, Pôle

Emploi...) et des trois versants de la Fonction publique sont venus apporter leur soutien. Plusieurs établissements médico-sociaux, hôpitaux et EHPAD du département étaient également représentés. Le syndicat FO du CHU d'Angers, réuni en instance le même jour,

a envoyé un communiqué de soutien. Le 17 septembre, le médico-social est à l'ordre du jour des discussions avec le gouvernement. Pour l'Union départementale, avec les camarades FO de la Santé, un seul mot d'ordre : 183 € pour tous, pas de "Ségur bis" !





MANIFESTATION RÉGIONALE à l'appel des syndicats FO des Services publics et de Santé à 14 heures devant la Préfecture de Nantes

- 183 € pour tous
- Pas de fonction publique hospitalière à deux vitesses !

09/09/2020 - Loire-Atlantique

Saint-Brévin : la manif paralyse le pont

• **BLOCUS** : Plus de 300 agents des établissements publics médico-sociaux de Saint-Brévin ont bloqué le pont de Saint-Nazaire, hier après-midi, et provoqué deux gros embouteillages.



"Nous sommes les laissés pour compte du monde hospitalier". La colère gronde dans les rangs des agents médico-sociaux. Ils ne comprennent

pas pourquoi eux n'ont pas obtenu "la revalorisation de 183 euros de leur salaire net que le gouvernement a octroyé aux autres agents de la

fonction publique hospitalière", s'étonne énervé, Laurent Narzic, délégué FO des établissements publics médicaux sociaux de Mindin (EPSM).

De gros bouchons des deux côtés du pont jusqu'en milieu d'après-midi.

"C'est inacceptable que les agents qui travaillent auprès de personnes handicapées ne bénéficient d'aucune augmentation et que nous ayons été tenus éloignés du Ségur de la santé. Nous sommes aussi des blouses blanches. Nous aussi nous avons dû affronter la crise sanitaire".

Michel Le Roc'h, secrétaire départemental du syndicat y voit "une volonté de diviser les agents hospitaliers. Cette différence de

traitement est inadmissible".

Vers 14 heures, plus de 300 personnes se sont rassemblées devant l'entrée du site. Ils ont rapidement pris la direction du pied du pont de Saint-Nazaire pour une opération escargot qui a provoqué d'impressionnants embouteillages. Sous le regard d'une patrouille de gendarmerie, les manifestants n'ont eu aucun mal à bloquer la circulation dans les deux sens. Munis de pancartes, ils se sont positionnés au pied du pont, occupant toute sa largeur.

Rapidement, deux bouchons se sont formés. Vers 15 h côté Saint-Brévin, la file des voitures s'étendait jusqu'au parc d'activités de la Guerche.

Plus impressionnant encore, côté Saint-Nazaire, la circulation était figée sur le pont, mais aussi jusqu'à l'entrée

de Saint-Nazaire ainsi que jusqu'aux Chantiers de l'Atlantique.

Éclatement en vue

Un peu plus tard, les manifestants ont assoupli leur position mettant en place un barrage filtrant. Ils ont quitté les voies vers 16 heures. Le trafic est redevenu normal peu de temps après. Les établissements publics médico-sociaux emploient environ 800 agents. Les deux principaux financiers, l'État et le Département, ont annoncé l'an dernier que ces établissements allaient quitter Mindin pour être éclatés en plusieurs entités qui seront réparties entre le Pays de Retz, le sud de Nantes et la région nazairienne. Un déménagement qui inquiète les agents.



Rentrée scolaire

Les revendications ne sont pas bâillonnées

Le 27 août dernier, à quelques jours seulement de la rentrée scolaire et sans avoir recueilli l'avis des représentants au Comité d'Hygiène et Sécurité Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM), le ministre de l'éducation nationale a rendu public un nouveau protocole dit « sanitaire ». Dans les faits, ce protocole reporte sur les personnels la responsabilité de leur propre protection, tandis que le ministère se dédouane de ses propres obligations d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail. La médecine de prévention en constitue un exemple frappant. Alors que l'académie de Nantes compte

plus de 60 000 agents (enseignants, administratifs et techniques, personnels de direction, médico-sociaux...), seuls 4 médecins de prévention exercent dans l'académie. Aucun en Loire-Atlantique ! Dans le même temps, le gouvernement se saisit de l'opportunité offerte par la covid-19 pour amplifier ses attaques contre l'école républicaine et les statuts qui lui sont attachés (« hybridation » des enseignements, « statut » du directeur d'école, activités 2S2C, territorialisation, casse du baccalauréat...). Dans ce contexte, les syndicats départementaux de la Fédération nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation

professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP FO) n'ont pas quitté le terrain des revendications, notamment sur la question des salaires et des postes. Dans le premier degré, le risque de pénurie de remplaçants est ainsi très important. Force Ouvrière a donc demandé au recteur d'académie l'ouverture de la liste complémentaire, permettant d'affecter devant les élèves des professeurs des écoles bénéficiant du statut de fonctionnaires d'état. Dans le second degré, le maintien d'une classe dans deux collèges de Loire-Atlantique démontre que la mobilisation des personnels, avec leurs syndicats FO, paie.

Victoire revendicative dans deux collèges de Loire-Atlantique Contribution de Christian Lambert - SNFOLC 44

● Collège René Guy Cadou - Montoir de Bretagne

En février 2020, le rectorat a annoncé la suppression d'une classe de 5^{ème} au collège de Montoir-de-Bretagne. Alors que, sur l'année scolaire 2019-2020, la moyenne était de 22 élèves par classe en 6^{ème}, les effectifs seraient passés à 30 élèves par classe en 5^{ème} pour la rentrée 2020. Immédiatement, la section FO du collège a réagi. Elle est intervenue en déposant une motion au Conseil d'administration et a adressé une lettre au Directeur académique pour demander l'annulation de cette suppression. Réponse : la question sera étudiée en fin d'année scolaire. En mars, le confinement est arrivé mais la revendication a été maintenue et, dès la sortie du confinement, la section FO s'est réunie. Elle a formulé une audience auprès des services du Directeur académique, afin d'obtenir le maintien de la classe de 5^{ème} ainsi que des moyens en assistants d'éducation pour la vie scolaire. La délégation a été reçue le 7 juillet par le Directeur académique adjoint. Elle était constituée d'un Conseiller principal d'éducation, de deux enseignants et d'un parent

d'élève. Tous sont syndiqués à FO. Ils ont insisté pour dire que, dans le contexte sanitaire, l'heure n'était pas à surcharger les classes. Le parent d'élève, qui travaille dans l'industrie aéronautique, a indiqué que la rentrée serait difficile pour les familles et qu'il fallait tenir compte du contexte socio-économique. Le directeur adjoint a entendu les arguments et a été obligé de reconnaître la légitimité de la revendication. Il s'est cependant contenté de dire qu'il ferait remonter à sa propre hiérarchie. L'initiative a cependant eu un effet d'entraînement, puisque le maire de Montoir-de-Bretagne a écrit au Directeur académique et a sollicité l'appui de la députée pour demander le maintien de la classe. Craignant sans doute que l'unité autour de cette revendication ne fasse bouler de neige, les autorités académiques ont annoncé au principal, le jeudi précédant la rentrée scolaire, que la classe était maintenue. Pour autant, la section FO ne s'arrête pas là. Un courrier est reparti pour la demande de moyens en assistants d'éducation. ■

● Collège Rosa Parks Clisson

Au conseil d'administration du 6 juin du collège Rosa Parks à Clisson, les enseignants apprennent que 21 élèves de 6^{ème} venant de l'enseignement privé ont été oubliés dans les effectifs, mais que le nombre de classes resterait le même. Les classes de 6^{ème} passeraient donc de 25 élèves à 28 ou 29 élèves. Aussitôt les collègues se réunissent en intersyndicale et demandent la création d'une classe de 6^{ème} supplémentaire. Les enseignants du primaire, les parents d'élèves et la presse sont contactés. Le confinement n'a pas fait baisser la mobilisation qui prend une telle ampleur que, le 9 juillet dernier, la création d'une classe supplémentaire de 6^{ème} est actée. ■

Comme pour les hospitaliers, 183 € pour tous !

● Extraits d'un tract du Spaseen FO
(Personnels administratifs de l'Éducation nationale)

En 2017, l'inflation est officiellement déterminée à hauteur de 1 %. Elle est de 1,8% en 2018. Et à nouveau de 1 % en 2019. L'inflation de 2020 s'annonce encore plus importante que celle de l'année précédente. Le gel du point d'indice implique une baisse mécanique de notre pouvoir d'achat, donc de nos salaires réels. Depuis 2000, la perte subie par les fonctionnaires est de près de 20 %.

Pour l'année 2018, l'INSEE a déterminé que les fonctionnaires d'Etat avaient subi une nouvelle baisse de 1,4 % de leur pouvoir d'achat. Le détail par catégorie est le suivant :
● C et A : -1,4% en moyenne
● B : -2% en moyenne
● Contractuels : -2,1% en moyenne, jusqu'à -3% pour les salaires les plus faibles. ■

PORT DU MASQUE À L'ÉCOLE



■ Non à la création d'une 5^{ème} branche dédiée à la dépendance

Dans le précédent numéro de L'Ouest syndicaliste, nous avons expliqué pourquoi Force Ouvrière était opposée à la création d'une 5^{ème} branche dédiée à la dépendance. Nous avons également démontré qu'il était logique que la perte d'autonomie soit prise en charge par l'Assurance Maladie, qui assure d'ailleurs une part importante de son financement, à hauteur de plus de 21 milliards d'euros par an. Tandis que la CFDT et l'UNSA sont évidemment pour la 5^{ème} branche financée par l'impôt (CSG, CASA, CRDS, etc.), nous devons nous féliciter que, devant le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), consulté sur ce dossier le 23 juillet dernier, cinq organisations (FO, CGT, FGR-FP, FSU et UNRPA) aient effectué une déclaration commune le 23 juillet. Cette dernière revendique « l'intégration du risque "aide à l'autonomie" » dans la branche maladie, financé par les cotisations et

pris en charge à 100% par la sécurité sociale ». Elle rappelle que « la situation de perte d'autonomie d'une personne peut arriver à tout âge » et que celle-ci « fait partie des aléas de la vie, tout comme les risques maladie, maternité, invalidité, décès ». Les organisations signataires - et c'est extrêmement important - concluent ainsi : « Nous refusons les hypothèses émises actuellement notamment :
▶ la proposition d'une contribution spécifique finançant le risque perte d'autonomie ainsi que le recours à une seconde journée de solidarité ou à l'augmentation de la CASA ;
▶ le recours à de nouvelles sous indexations des pensions de retraites
▶ l'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs et la suppression de l'abattement de 10% sur les pensions de retraites voire l'abaissement du plafond à 2500 euros ;

▶ l'hypothèse d'une ouverture à des complémentaires, notamment aux assurances privées, sources d'inégalités quand elle n'est pas universelle, sans condition d'âge et de ressources ;
▶ l'hypothèse du recours sur succession, prêt hypothécaire, prêt hypothécaire viager qui font reporter le financement de la perte d'autonomie sur la responsabilité individuelle ;
▶ le recours au fonds de réserve des retraites qui a pour seule vocation de participer aux financements des retraites. La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et non ségrégative. Elle nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie. » ■

Claire Compain

■ La Cades : halte au hold-up !

Le Parlement a voté en juillet dernier la prorogation de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) jusqu'en 2033, pour un montant de 136 milliards d'euros, qui correspond au déficit estimé de la Sécurité Sociale d'ici 2023. C'est quoi la Cades ? C'est un organisme financier alimenté essentiellement par la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 0,5% sur les salaires, allocations et retraites. Comme la CSG, il s'agit d'un impôt. Et comme pour la CSG, son financement est supporté à hauteur de 86 % par les salariés, chômeurs et retraités. Le capital ne paie qu'à hauteur de 6%. Or, les salariés, chômeurs et retraités ne doivent rien à la Sécurité Sociale. Eux, ils sont à jour de leurs cotisations. Ce sont les gouvernements successifs qui, depuis 1991, exonèrent à tour de bras les employeurs du paiement de leurs cotisations : 15 à 30 milliards d'euros chaque année. On peut estimer à 50 milliards environ les

exonérations qui n'ont jamais été compensées par l'Etat depuis cette date... c'est-à-dire le montant du déficit annoncé. La Cades est habilitée par la loi à contracter des emprunts sur les marchés financiers à moyen et long terme. Au titre de ses emprunts sur les marchés financiers, de l'aveu même de ses rapports d'activités, elle reverse aux banques la modique somme de 3 milliards d'euros d'intérêts annuels. La CRDS est donc un impôt, que l'on vole aux salariés pour rembourser la dette des patrons et permettre aux marchés financiers d'engranger des milliards d'intérêts. On comprend mieux pourquoi ce gouvernement au service des financiers a décidé d'en prolonger la durée ! ■

Claire Compain

Travail du dimanche dans les commerces

Bras de fer gagnant de FO

Dossier réalisé par Gérard Plantiveau

1 COVID 19 ET CHASSE À LA « DÉRÈGLEMENTATION »

L'ÉTAT « d'urgence sanitaire » a créé partout un contexte de peur et de confusion, dans lequel certains se sont sentis appelés à tenter tout et n'importe quoi pour s'attaquer aux droits et garanties des salariés.

Ainsi, dès le début du mois de mai dernier, le préfet en poste à cette époque, déjà remarqué pour son zèle, a entendu se signaler à nouveau par une initiative visant à étendre largement les dérogations à l'interdiction du travail le dimanche.

Rappelons que la règle de principe concernant le travail le dimanche est l'interdiction sauf exceptions strictement réglementées (Article 3132-20 et suivants du Code du Travail). Les salariés concernés sont évidemment en premier lieu ceux des petits commerces et de la grande distribution.

Toute dérogation, que ce soit pour une entreprise particulière ou plusieurs, sur une commune ou sur plusieurs, doit obéir à des règles précises - à peine de nullité pour illégalité.

Parmi ces règles, il y a l'obligation

de « consulter les organisations syndicales ».

Pour l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique et son syndicat du commerce, consultation doit signifier négociation. C'est donc pour négocier au nom des salariés que nous avons accepté de nous rendre à la réunion convoquée à la préfecture pour présenter de nouvelles dérogations au repos obligatoire le dimanche.

Notre camarade Yann Couroussé, secrétaire-adjoint de l'UD, chargé de coordonner le secteur commerce-distribution, a tout de suite constaté le caractère pour le moins étrange de cette « consultation », organisée dans le cadre du « respect des mesures sanitaires ».

Ce cadre ne permettait aucune discussion véritable.

Sur le fond, il s'agissait purement et simplement d'une « concertation » pour la forme : en clair, notre organisation était invitée à donner un blanc-seing à un projet d'arrêté déjà tout prêt.



3 FO SAISIT LA JUSTICE

DANS ces conditions, nous décidons d'aller en justice, avec le mandat du Bureau puis de la Commission administrative de l'UD.

La justice en l'occurrence, c'est le juge administratif, seul compétent pour annuler un acte d'un représentant de l'exécutif.

Les recours devant le tribunal administratif sont, pour l'essentiel, une procédure écrite. Chaque recours prend ordinairement plus d'un an. Il est cependant presque toujours possible de doubler un recours ordinaire par un « référé », qui est une procédure rapide : de quelques heures à quelques jours selon les cas.

Le référé n'a pas pouvoir d'annuler, mais seulement de suspendre la mesure attaquée. En situation d'urgence, l'effet est comparable.

Nous avons constitué une petite équipe avec Michel Le Roc'h, Yann Couroussé, Robert Carcouët et moi-même pour engager cette bataille avec un cabinet d'avocats nantais.

Bien nous en a pris ! Les avocats désosent très vite toute la machinerie préfectorale et font ressortir la liste des irrégularités commises par le préfet. Nous avons la conviction de gagner et tenons nos syndiqués du commerce informés !

Premier match. Le préfet, comprenant qu'il allait perdre, eut recours à un tour de passe-passe de bas étage, que les juges n'apprécient guère : l'administration qui prend un acte peut toujours l'abroger en le « retirant » et en le remplaçant par une autre décision sur le même sujet.

C'est ce que fit le préfet en prenant très discrètement un nouvel arrêté juste avant l'audience de référé. La conséquence est imparable : le juge du référé ne peut plus décider, puisque l'acte attaqué n'existe plus !

En boxe, on dit qu'il y a abandon avant la limite... et il est interdit de reprendre le match.

Mais si le nouvel arrêté retirait quelques irrégularités, il en contenait

encore suffisamment pour que nous engagions un nouveau référé !

Deuxième match : même scénario. Le jour de l'audience, tout le monde apprend qu'un troisième arrêté a remplacé le deuxième ! La manière de boxer du préfet ressemble de plus en plus au fameux film de Charlot !

À l'audience, le juge marque nettement son agacement et décide d'accorder 800 € pour les frais revendiqués par l'UD FO. En droit, l'attribution de ces « frais irrépétibles » revient à la partie gagnante selon la formule d'usage, à celle qui en tout cas « n'est pas perdante ».

Examen fait du dernier arrêté ; il contient encore des erreurs mais se rapproche trop de la légalité ordinaire pour que la poursuite de la procédure ne vaille plus le coup. Et surtout, l'autorisation pour les ouvertures du dimanche est limitée à 3 au lieu de 5 ■

2 FO SEULE REFUSE LE DIKTAT

NOUS avons tout de suite constaté que nous étions la seule organisation syndicale à exprimer un désaccord. Devant une telle situation et sentant la volonté du préfet de passer en force, nous avons pris soin d'envoyer un courrier, exigeant une négociation véritable et faisant une contre-proposition. Ce courrier restera sans réponse.

L'intention du préfet était bien en effet de passer en force. Il prend un arrêté le 29 mai :

► **Qui autorise le travail le dimanche**, de 12 à 19 heures, les 21 et 28 juin, 5 juillet, 30 août et 6 septembre pour une liste de commerces et magasins (hors ameublement) situés dans plusieurs communes du département ?

► **Qui étend cette autorisation à tous les établissements** (hors ameublement) du département ? :

- Commerce de détail spécialisé non alimentaire
 - Commerce de détail spécialisé alimentaire
 - Commerce de détail non spécialisé sans prédominance alimentaire
- Un véritable coup de force !

Le préfet invoque l'accord des organisations départementales

suivantes (salariés ou patrons): CFDT, CFE-CGC, UNSA, CFTC, MEDEF 44, CPME 44, U2P⁽¹⁾.

En examinant attentivement ce très curieux arrêté, nous constatons qu'il est rédigé de manière bâclée, qu'il ne respecte aucune des exigences pour déroger au Code du travail.

La liste des 5 petits commerces énumérés ressemble à un « inventaire à la Prévert », c'est-à-dire sans ordre ni raison, d'où un effet comique.

La signature des organisations est la simple compilation des sigles avec signature, envoyés par courrier électronique !

⁽¹⁾ Remarquons que faire appel à la signature du MEDEF et de l'UNSA est particulièrement osé. Le MEDEF n'est pas une organisation syndicale au sens des unions départementales. Celle-ci n'a pas vocation à signer en lieu et place des chambres patronales. Quant à l'UNSA, rappelons que celle-ci n'est pas représentative, y compris selon les termes de la loi de 2008.

Nous ne faisons pas une guéguerre procédurière mais nous menons le combat pour défendre et mobiliser les salariés. Nous avons donc pris date en sortant un communiqué :

**« Il faut que le préfet arrête « d'arrêter » !
L'UD CGT-FO exige l'ouverture de véritables négociations
avec les bons interlocuteurs ».**

La presse s'est fait l'écho de l'affaire. Et nous avons fait largement connaître notre position auprès des salariés des commerces.

La république clusterisée

L'OS a lu

Une nouvelle page de la riche histoire de L'Ouest syndicaliste se tourne. Après les départs à la retraite des camarades Jean Alséda et Bernard Hazo, il y a maintenant 5 ans, c'est au tour de Michel Desissaire d'avoir fait valoir son droit à la paresse. Cela aura sûrement des incidences à l'avenir sur le journal, mais tâchons dans un premier temps de conserver la verve toute javanaise de cette huitième page, à la fois divertissante et cathartique. Bon vent, cher camarade !

« On n'était pas prêts... », répètent-ils la bouche en cœur. Différents responsables de l'appareil d'état se succèdent devant une commission d'enquête parlementaire, qui ne fera sans doute pas date dans l'histoire. Dans le même temps, toutes les plaintes déposées par diverses organisations syndicales, dont la Fédération générale des fonctionnaires FO, ont été déboutées. En audience syndicale, les syndicalistes que nous sommes entendons la même rengaine, parfois surjouée, presque la larme à l'oeil : « On n'était pas prêts... Comment aurions-nous pu l'être ? Le ciel nous est tombé sur la tête... ».

Reprenons... « On n'était pas prêts », disent les uns et les autres, « mais on fera mieux la prochaine fois ! ». Lors de la deuxième vague. Oui, celle que l'on nous annonce depuis des mois sans savoir tout à fait où nous en étions de la première... une parlementaire hésite : ne faudrait-il pas parler plutôt d'un « rebond de l'épidémie »... Faut dire que l'on ne sait plus trop comment l'appeler. C'est à en perdre son latin. Et aussi son genre, puisque le covid est devenu la covid en passant... sans doute une victoire de l'écriture inclusive !

Reprenons... « On fera mieux la prochaine fois, mais ça ne dépend pas que de nous... ». En fait, ça dépend surtout des gens. On fera mieux la prochaine fois, si les gens mettent bien leurs masques, si les gens respectent bien la distanciation sociale, voire continuent de se confiner. Et si les gens ne se réunissent pas à plus de dix en réunion privée. Dommage pour les familles nombreuses, il faut les répartir autrement. Il faut les envoyer chez les grands-parents. Ah non ! Pas chez les grands-parents ! On est quand même bien embêtés... À force d'avoir menti aux gens, ben les gens, ils ne nous croient plus ! C'est quand même bien dommage qu'ils

Ta-ta ta-ta ta-taaa !

La séquence dure à peine plus de deux minutes. C'était le 18 septembre dernier, lors d'un déplacement dans un lycée professionnel de Clermont-Ferrand. Emmanuel a son petit poing serré, présentant avec force conviction son plan pour "l'apprentissage" et "l'égalité des chances". Devant les caméras, ses yeux azur apparaissent nettement au-dessus du masque en tissu blanc qui lui cache le reste du visage. "Il ne faut pas que la crise que nous traversons...", commence-t-il. Intervient alors une première toux sèche. Une petite celle-ci, rien de grave. "Et donc face à ça... hum... nous avons décidé... hum hum... de redoubler d'effort". Une toux sèche, ça ne ruisselle pas. Mais une toux sèche, ça se transforme bientôt en une quinte qui empêche de parler. "Hum hum, hum... pardon... hum... je m'étrangle". Le regard glacial perd tout à coup de son assurance. Péniblement, Emmanuel parvient à appeler à l'aide : "si quelqu'un me donne un verre d'eau... hum... je retrouve ma voix..." Mais c'est impossible. Comment parler d'objectifs, de résultats, "d'efforts inédits" dans de telles conditions ? "Hum hum hum..." Incrédulés, les lycéens regardent Emmanuel enlever son masque, le mettre en boule, le tendre à l'un de



Notice de masques DIM distribués aux personnels de l'Éducation nationale : "masques réservés à des usages non sanitaires".

ses conseillers qui le prend à pleine paume, puis tousser une nouvelle fois sans mettre ni le coude, ni la main et se saisir d'un verre d'eau. Pas très covid tout ça, mais c'est pas grave : "on respecte les distances de sécurité". Aaaaah... Emmanuel respire mieux tout à coup. Bien sûr, il ne porte plus de masque. On sent l'air affluer dans ses poumons. On le ressent avec lui. "Je vais mettre un masque plus léger... parce que j'ai dû absorber un truc du masque". Au fait, il portait quel masque Macron ?

Un masque qui ressemble fortement aux slips de la marque Dim (ta-ta ta-ta-taaa !) distribués par l'Éducation nationale à ses personnels et qui, de l'aveu même des autorités de santé, ne protègent personne. Les professeurs sauront cependant remercier Macron : en deux minutes, celui-ci aura démontré l'impossibilité d'enseigner avec un tel bâillon. "Pardon, je m'étrangle". Un esprit taquin aura relevé sur Internet qu'il s'agissait là d'une promesse non tenue. ■

« Avoir peur, c'est se préparer à obéir »



Dans un entretien consacré à un ouvrage de 2015, intitulé Exercice de la peur : Usages politiques d'une émotion, dont il a participé à la rédaction, l'historien Patrick Boucheron énonce : « avoir peur, c'est se préparer à obéir ». On imagine aisément l'intérêt pour un gouvernement de terroriser la population. Dans la campagne hystérique actuelle concernant le ou la covid-19, il est bon de garder raison. C'est un premier pas pour échapper à toute forme de servitude, volontaire ou non. La tribune de 35 chercheurs, universitaires et médecins, parmi lesquels le professeur Toussaint, publiée le 10 septembre dernier par le quotidien Le Parisien, est sans doute un point d'appui pour tout individu souhaitant préserver sa liberté de conscience. En voici de longs extraits : « Nous, scientifiques et universitaires de toutes

disciplines, et professionnels de santé, exerçant notre libre arbitre et notre liberté d'expression, disons que nous ne voulons plus être gouvernés par et dans la peur. [...] Nous ne sommes pas en guerre mais confrontés à une épidémie qui a causé 30 décès le 9 septembre, contre 1 438 le 14 avril. La situation n'est donc plus du tout la même qu'il y a 5 mois. Par ailleurs, si la guerre peut parfois justifier un état d'urgence et des restrictions exceptionnelles de l'État de droit et des libertés publiques qui fonde la démocratie et la République, ce n'est pas le cas d'une épidémie. [...] C'est pourquoi nous appelons les autorités politiques et sanitaires françaises à cesser d'insuffler la peur à travers une communication anxigène qui exagère systématiquement les dangers sans en expliquer les causes et les mécanismes. Il ne faut pas confondre la responsabilisation éclairée avec la culpabilisation

moralisatrice, ni l'éducation citoyenne avec l'infantilisation. [...] Il faut évidemment protéger les plus faibles. Mais de même que l'imposition du port du masque dans la rue, y compris dans les régions où le virus ne circule pas, l'efficacité du confinement n'est pas démontrée scientifiquement. Ces mesures générales et uniformes, imposées sous surveillance policière, relèvent davantage d'une volonté d'afficher une posture protectrice que d'une stratégie sanitaire précise. [...] Nous appelons également le gouvernement à ne pas instrumentaliser la science. La science a pour condition sine qua non la transparence, le pluralisme, le débat contradictoire, la connaissance précise des données et l'absence de conflits d'intérêts. Le Conseil scientifique de la Covid-19 ne respectant pas l'ensemble de ces critères, il devrait être refondé ou supprimé. Nous rappelons par ailleurs que les premiers à soigner les malades sont les médecins généralistes. Les écarter de la lutte contre la Covid, en ne leur fournissant ni tests ni masques et en suspendant leur liberté de prescrire les médicaments autorisés de leur choix a constitué une erreur qui ne doit pas se reproduire. [...] Isoler les malades et protéger les personnes à risque ne veut pas dire les priver de tous droits et de toute vie sociale. Trop de personnes âgées sont décédées et se dégradent encore actuellement dans un abandon motivé par des motifs sanitaires non justifiés. Trop de familles souffrent de ne pouvoir leur apporter l'affection indispensable à leur bonheur et à leur santé. [...]» ■

L'OS a lu

soient aussi indisciplinés. Il faudrait dissoudre les gens ! Un inspecteur d'académie a quant à lui tenté de dissoudre le temps de pause : il a ainsi publié une circulaire dans le département demandant aux personnels de ne pas prendre le café ensemble...

Reprenons... « On n'était pas prêts, mais... » Mais qui, au plus fort de l'épidémie, notamment en mars et en avril, nous a expliqué que les masques et les tests ne servaient à rien ? Qui a distribué depuis et continue à distribuer aux personnels des masques inadaptés à une situation sanitaire ? Des masques qui ne sont de toute façon pas des équipements de protection individuelle au sens du code du travail ? Qui mène depuis quarante ans une politique de destruction des hôpitaux, les menant au bord de l'asphyxie, au manque de tout, de personnels, d'équipements, de matériels ? Faut-il rappeler que nos hôpitaux ont vécu de la charité pendant le confinement ? Qui mène une politique intensive de désindustrialisation sur la même période, aggravée par les plans de licenciement et de restructuration en cours ? Qui a laissé mourir nos anciens dans des Ehpad à l'abandon, voire à accélérer le processus en déréglant l'utilisation d'un puissant sédatif, le rivotril, « pour faire cesser les souffrances » ? En même temps que nous n'avons pas lâché le terrain des revendications, nous n'avons rien oublié. Et nous n'oublierons rien.

Un dernier mot pour conclure. Face à la colère qui s'exprime chaque jour de plus en plus fortement contre ce gouvernement, ce dernier a sans aucun doute une tentation totalitaire. Le 10 septembre dernier, le préfet de la Loire-Atlantique a ainsi pris un arrêté interdisant, sur la période du 11 au 14 septembre, la vente et l'utilisation des artifices de divertissement sur l'ensemble du département, ainsi que la vente d'alcool à emporter ou le port et le transport d'objets pouvant constituer une arme par destination. Il y a bien sûr loin de la coupe aux lèvres entre la publication d'un arrêté et la réalité de sa mise en oeuvre. Cela dépend y compris des effectifs disponibles. Mais la litanie des interdictions s'intensifie et ce fait ne saurait sans doute pas être banalisé, y compris à terme du point de vue de nos libertés syndicales. ■